



OrTra Neuchâtel santé-social

# Rapport d'activités

## 2023

Neuchâtel, juillet 2024

## Table des matières

Le mot du président.....	2
Edito de la direction .....	3
Quelques mots de Pawel Pazera, président de la SSO-Neuchâtel .....	7
Bilan des actifs de l'exercice 2023.....	8
Bilan des passifs de l'exercice 2023.....	9
Compte de profits et pertes .....	10
Compte de profits et pertes .....	11
Rapport de l'organe de révision 2023.....	12

## **Le mot du président**

2023 a vu son lot de défis pour l'OrTra Neuchâtel santé-social avec l'accueil des nouvelles formations au sein de son dispositif. Le résultat est très positif et convaincant. Nous pourrions même nous demander si nous ne devrions pas encore élargir le panel de formations que nous suivons et soutenons. Enfin, pour ne pas rajouter du travail au travail qui s'annonce, nous attendrons la fin de notre parcours hors du site actuel de notre association pour nous ouvrir à d'autres aventures. En effet, un déménagement provisoire doit avoir lieu en 2024.

Les réunions du comité et du bureau continuent à leurs rythmes avec, parfois, des difficultés à saisir l'environnement actuel cantonal dans le monde de la santé, du handicap et du social. Beaucoup d'enjeux en place, sans vraiment une cohérence correspondant aux besoins de la population neuchâteloise en terme de formations. L'avenir nous dira si nous pourrions trouver une harmonie constructive.

Je profite de l'occasion pour remercier la direction et le personnel de l'OrTra Neuchâtel santé-social pour son investissement et son attachement à la mission.

Vincent Martinez  
Président du comité  
OrTra Neuchâtel santé-social

## **Edito de la direction**

### **Le contexte :**

#### **Une fois de plus, les développements et opportunités de l'OrTra nous poussent à sortir des sentiers battus ...**

- En raison de la rénovation des locaux de Puits-Godet par le bailleur nous travaillons à la planification du déménagement de l'OrTra dans des locaux provisoires pendant un an.
- Projet avec la SSO-Neuchâtel et le CPNE Pôle santé-social de reprise des CIE d'Assistant-e-s dentaires.
- Projet avec la SSO-Neuchâtel de développement de la formation continue « Brevet SSO d'Assistante en prophylaxie dentaire » sur le canton de Neuchâtel.
- Développement de la facturation et de la gestion RH sur notre programme de comptabilité.
- Projet de refonte totale de l'intranet OrTra, du site internet et de la gestion informatique des CIE (système créé en 2012).

### **Les cours interentreprises - CIE :**

#### **Formations duales :**

4218 journées/apprenti-e-s de CIE ont été dispensées sur l'année 2022-2023 pour les formations CFC Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) dual et MPI, CFC Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) dual et MPI, CFC Assistant-e en pharmacie (APH) dual et AFP Aide en soins et accompagnement (ASA).

- 1240 journées ASSC pour 130 apprenti-e-s.
- 2454 journées ASE pour 382 apprenti-e-s.
- 420 journées APH pour 105 apprenti-e-s.
- 104 journées AFP ASA pour 25 apprenti-e-s.

Pour les formations ASSC et ASE le coût moyen est faiblement dépassé. La différence n'est pas refacturée aux institutions mais absorbée par l'OrTra (environs CHF 30'000.- / an). Pour les AFP ASA le coût moyen suisse est respecté. Pour les APH le coût moyen suisse est dépassé et refacturé aux employeurs.

#### **Formations école plein-temps :**

1002 journées/apprenti-e-s de CIE ont été dispensées sur l'année 2022-2023 pour les formations CFC ASSC MPI et CFC ASE MPI.

- 552 journées ASSC pour 58 apprenti-e-s.
- 450 journées ASE pour 76 apprenti-e-s.

Pour les deux formations le coût moyen suisse édité par le SEFRI est légèrement dépassé. Un forfait est appliqué pour les formations MPI, les CIE ne bénéficient pas de la subvention fédérale. Ce forfait a fait l'objet d'un mandat signé avec le CPNE Pôle santé-social.

### **Les nouveaux CIE :**

#### **Formations d'Assistant-e-s dentaires :**

Reprise des CIE d'Assistant-e dentaire (ADE) à la rentrée d'août 2023, anciennement organisés par la SSO Neuchâtel :

- Préparation du projet pour accueillir environ 100 apprenti-e-s sur trois années de formation (4-3-3 jours de CIE par année de formation).
- Planification.
- Recrutement des intervenants.
- Définition des plans de cours.
- Adaptation selon ancienne et nouvelle ordonnance.
- Installation de locaux pouvant accueillir les CIE – Mise en place d'un cabinet dentaire pouvant accueillir 5 patients – salle de stérilisation, salle de classe et radiologie.
- Projet mené en collaboration et sur mandat de la SSO-Neuchâtel (Société Suisse des Médecins-Dentistes – section Neuchâtel).

#### **Procédure de qualification :**

La commission des chef-fe-s expert-e-s de l'OrTra s'est réunie 2 fois en 2023.

Pour rappel, l'OrTra mandate les chef-fe-s expert-e-s des formations ASSC et ASE pour le CFC et ASA pour les AFP.

- CFC ASSC : Jeremy De Luigi chef expert.
- CFC ASE : Sébastien Delage chef expert.
- CFC ASSC VAE : Lorianne Likongo cheffe experte.
- CFC ASE VAE : Danielle Roulet cheffe experte.
- CFC AFP ASA : Jeremy De Luigi chef expert, nommé en septembre 2022.

La commission des chef-fe-s expert-e-s est présidée par Madame Valérie Delvaux, vice-présidente de l'OrTra Neuchâtel santé-social.

#### **Start'Intégration :**

L'année 2023 a vu la troisième session du programme de préapprentissage d'intégration à l'attention des jeunes réfugiés sur proposition de renouvellement de mandat avec l'OFIJ.

- 11 jeunes migrants ont intégré le programme dans le domaine santé-social à la rentrée 2022-2023.

- Le travail d'accompagnement mené par les "coachs" engagés par l'OrTra et la forte énergie des candidat-e-s, nous encouragent à continuer ce programme d'insertion professionnelle.

### **CAP-SEFRI :**

Sur mandat du SEFRI (validation en 2020), l'OrTra Neuchâtel santé-social développe des mesures de compensation pour les personnes au bénéfice d'un CAP Enfance français souhaitant obtenir une équivalence CFC ASE Enfance pour leur pratique sur le territoire helvétique.

- Un projet d'extension de CAP-SEFRI au diplôme portugais est prévu pour 2024 et est actuellement à l'étude.
- 17 attestations ont été délivrées à l'issue de cette 3<sup>ème</sup> session d'épreuves de mai et novembre 2023.

### **Dispositif santé-social - démarchage :**

Mandat de démarchage des places d'apprentissage confié à l'OrTra par le Contrat Formation.

Les visites aux institutions ne formant pas ou plus nous ont permis d'évaluer les freins à la création de places d'apprentissage au sein de certaines institutions cantonales. Ces retours concrets sont essentiels dans l'orientation de nos activités et le soutien nécessaire que nous pouvons apporter aux entreprises de nos domaines d'activités.

Le démarchage reste nécessaire, les places pour les apprentis ASSC étant en baisse dans les institutions formatrices et potentiellement formatrices.

### **Capa'cité :**

#### **Du 4 au 9 septembre 2023 en ville de Neuchâtel**

- Une édition 2023 à grand dimensionnement s'est déroulée sous une canicule incroyable pour un mois de septembre !
- Le moteur de cette 9<sup>ème</sup> édition de Capa'cité était : la découverte des métiers par l'expérimentation et le dialogue.
- L'application Capa'cité a été de nouveau utilisée en soutien des visites obligatoires pour les élèves de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>. Chaque élève a bénéficié d'une visite personnalisée mise en place par un algorithme.
- Plus de 500 professionnels ont accueilli les 4500 élèves concernés.
- L'étude post édition réalisée par l'UniNe a pu faire ressortir, entre autres, l'attrait toujours croissant pour les métiers de la santé et du social.
- La prochaine édition de Capa'cité aura lieu en 2026 à la Chaux-de-Fonds.

### **Commission de domaine santé-social :**

La commission de domaine se réunit deux fois par an. Y sont abordées toutes les thématiques en lien avec la formation professionnelle dans les institutions de la santé et du social dans le canton. Elle permet un lien entre les autorités et entreprises / associations de métiers du domaine. C'est une plateforme d'échange et de mise en perspective pour les institutions.

### **Au sein de l'équipe OrTra :**

- Nouvelle apprentie Employée de commerce, en 3<sup>ème</sup> année de CFC après une rupture de contrat avec son ancien employeur. Madame Elderanda Syla s'est très bien intégrée à l'équipe. Elle passera ses examens en 2024.
- Augmentation du temps de travail de Jeremy de Luigi de 80 à 90%.
- Augmentation du temps de travail de Chantal Storrer-Boss de 70 à 80%.
- Augmentation du temps de travail de Sandrine Ambigapathy de 80 à 100%.

Sandrine Ambigapathy  
Directrice  
OrTra Neuchâtel santé-social

## **Quelques mots de Pawel Pazera, président de la SSO-Neuchâtel**

L'OrTra Neuchâtel santé-social, en coopération avec la section Neuchâtel de la Société Suisse des Médecins-Dentistes (SSO-NE), a repris la gestion des cours interentreprises (CIE) des Assistantes dentaires du canton de Neuchâtel, qui étaient jusqu'alors dispensés dans le canton de Vaud faute de structure pouvant accueillir ces cours.

Les discussions initiales avaient commencé en 2022, mais il a fallu la mise en place et le financement de locaux dédiés courant 2023 avant de débiter la formation : l'OrTra a donc installé une stérilisation aux normes, un tube à rayon X et deux fauteuils dentaires pleinement équipés. Grâce à ces nouvelles installations, 82 apprenti-e-s aux CFC d'Assistant-e dentaire pourront être formé-e-s pour un total de 281 jours/apprenti-e-s de CIE par année.

En parallèle, l'OrTra et la SSO-NE ont lancé la création d'une école d'Assistante en prophylaxie dentaire (AP). Ce cursus de formation n'existant plus en Suisse romande depuis la fermeture de la seule école qui proposait cette formation jusqu'en 2020, est un élément de santé publique essentiel dans la prévention des maladies bucco-dentaires. On estime qu'environ 150 personnes n'ont plus la possibilité de faire cette formation en Romandie. Comme pour les CIE deux fauteuils dentaires avaient été installés dans le locaux de l'OrTra, il a été décidé de rajouter trois fauteuils supplémentaires et de faire profiter ainsi la nouvelle école de l'infrastructure médico-dentaire déjà existante. Pour constituer une équipe, nous avons entrepris une collaboration avec l'école d'Assistants en prophylaxie de Berne et avons pu collaborer avec leur instructrice en cheffe, Claudia Jeanneret, hygiéniste dentaire diplômée pour organiser le cursus et élaborer la demande de certification auprès de la SSO Suisse. Elle a été secondée par le Dr. Pawel Pazera, président de la SSO-NE, et de l'équipe de l'OrTra. A la suite d'une visite en novembre 2023 par le responsable de la commission de certification de la SSO Suisse nous avons soumis la demande de certification mi-décembre 2023. A terme nous pourrions former 30 assistantes en prophylaxie par année dans deux sessions de cours. Entre le moment où nous avons lancé les deux projets et leur aboutissement se sera ainsi écoulé environ 1 an, ce qui est exceptionnel.

Pawel Pazera  
Président  
SSO-Neuchâtel

## Bilan des actifs de l'exercice 2023

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2023</b> CHF	<b>31.12.2022</b> CHF
<b>Actifs circulants</b>		
Caisse	772.55	556.00
Banque	-12'578.99	-23'699.50
Débiteurs	994.25	13'256.75
Actifs transitoires	432'340.30	434'948.60
	<hr/>	<hr/>
<b>Total actifs circulants</b>	<b>421'528.11</b>	<b>425'061.85</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Mobilier exploitation	19'600.00	19'160.00
Machines de bureau	7'700.00	6'300.00
Informatique	7'600.00	3'900.00
Aménagements locaux	83'000.00	66'640.00
	<hr/>	<hr/>
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>117'900.00</b>	<b>96'000.00</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>539'428.11</b>	<b>521'061.85</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

## Bilan des passifs de l'exercice 2023

<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2023</b> CHF	<b>31.12.2022</b> CHF
<b>Exigibles à court terme</b>		
Passifs transitoires	56'022.35	39'056.10
Fonds pour investissements futurs	69'287.00	69'287.00
<b>Total exigibles à court terme</b>	<b>125'309.35</b>	<b>108'343.10</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital	412'718.75	407'774.58
Résultat de l'exercice	1'400.01	4'944.17
<b>Total fonds propres</b>	<b>414'118.76</b>	<b>412'718.75</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>539'428.11</b>	<b>521'061.85</b>

## Compte de profits et pertes

	<b>2023</b> CHF	<b>2022</b> CHF
<b>Produits</b>		
Subventions	1'453'261.01	1'383'898.47
Cotisations	1'200.00	1'500.00
<b>Total des produits</b>	<b>1'454'461.01</b>	<b>1'385'398.47</b>
<b>Achats</b>		
Matériel pour les formations	16'147.30	7'919.47
Charges pour prestations de service	44'845.46	55'210.14
<b>Total des achats</b>	<b>60'992.76</b>	<b>63'129.61</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>1'393'468.25</b>	<b>1'322'268.86</b>
<b>Frais du personnel</b>		
Salaires	803'021.95	729'112.30
Charges sociales	170'698.65	184'933.60
Autres charges du personnel	8'912.62	4'460.70
<b>Total frais du personnel</b>	<b>982'633.22</b>	<b>918'506.60</b>
<b>Bénéfice brut I</b>	<b>410'835.03</b>	<b>403'762.26</b>

## Compte de profits et pertes

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2023 CHF</b>	<b>2022 CHF</b>
Loyer et charges	238'865.95	236'733.10
Energies	5'272.55	5'601.10
Entretien et réparations	39'172.30	40'036.40
Assurances de chose	3'795.05	1'132.60
Matériel de bureau	11'708.25	9'362.20
Communication	2'570.05	2'720.70
Frais de ports	2'783.05	2'082.80
Cotisations, dons, journaux	7'812.27	5'837.30
Honoraires pour fiduciaire	42'385.00	34'305.00
Honoraires organe de révision	1'923.90	2'294.00
Imprimés, publicité	0.00	256.00
Frais de représentation	5'773.20	6'362.40
Frais informatique	5'164.55	6'059.60
Intérêts + frais bancaires	4'351.00	3'974.19
Amortissements	37'857.90	42'060.70
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>409'435.02</b>	<b>398'818.09</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1'400.01</b>	<b>4'944.17</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1'400.01</b>	<b>4'944.17</b>

## Rapport de l'organe de révision 2023



**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint des comptes  
à l'assemblée générale ordinaire de  
OrTra Neuchâtel Santé-social**

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Cortailod, le 13 mai 2024

Antoine Deuber  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Thierry Beuret  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels  
Annexe aux comptes  
Répartition du bénéfice